



## 46<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 2 – Débat général

Intervention de S.E.M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

26 février 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie la Haute Commissaire pour son rapport oral et confirme son attachement sans faille au mandat et à l'indépendance de la Haute-Commissaire et de son Bureau.

Nous partageons les profondes préoccupations de Madame Bachelet devant les violations et abus des droits humains qui sont perpétrés dans de nombreux pays. La pandémie n'a pas seulement fait plus de deux millions et demi de victimes humaines, elle a également dévoilé les injustices profondes et structurelles qui persistent dans et entre nos sociétés. Les progrès normatifs des sept dernières décennies sont menacés dans les états autoritaires et dans plusieurs pays démocratiques.

Les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables. Tous les états ont une obligation de les garantir et de les protéger. Tous les droits – civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux – pour tous les êtres humains. Ceci est le fondement non négociable de l'ordre international rebâti des cendres de la Seconde Guerre mondiale.

Notre appel à tous les pays cités dans le rapport de la Haute Commissaire, qu'ils soient membres de ce Conseil ou observateurs, est clair : coopérez pleinement et en bonne foi avec la Haute Commissaire et son Bureau, les mandataires des procédures spéciales et les organes conventionnels des Nations Unies !

Je vous remercie de votre attention.

(225 mots)